

DOCUMENTS SUR LE TONNERROIS

INVENTAIRE DU FONDS CONTASSOT

AUX ARCHIVES DE L'AUBE

Par M. P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN,

archiviste du Département de l'Aube.

La collection Contassot est entrée aux archives de l'Aube en 1856, par suite de la donation faite au département par M. Edme-Adrien Contassot, ancien maire d'Ervy, de six liasses de documents découverts l'année précédente dans son grenier par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube (1). Celui-ci avait signalé cette découverte dans son rapport annuel de 1853 et en fit l'objet d'un article de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (2); il pensait que ces documents s'étaient égarés au moment de l'exécution des lois révolutionnaires sur la réunion des archives d'établissements supprimés et étaient ainsi parvenus à la famille du donateur, au lieu de rejoindre les archives des districts de Tonnerre et d'Ervy. Cette hypothèse est, en effet, très vraisemblable; mais il ne paraît pas que ce changement de destination ait été intentionnel, sauf peut-être pour les documents provenant de Lirey, dont la qualité exceptionnelle aurait pu motiver le choix d'un amateur.

Les six liasses données par M. Contassot reçurent des cotes provisoires, AI 457 à 462; plus tard, vers 1883, notre prédécesseur M. André crut devoir les répartir dans les séries anciennes sous diverses cotes. Nous avons tenu à rétablir dans la mesure du

(1) Donation du 25 janvier 1856 par devant M^e Charles, notaire à Ervy. Le donateur y déclare vouloir « empêcher dans l'avenir la division de ces documents et leur conserver, au contraire, toute leur valeur en les laissant réunis ». L'acceptation du Préfet, au nom du département, est datée du 1^{er} octobre 1856.

(2) *De quelques documents récemment découverts à Ervy (Aube)*. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 461-472.

possible l'état primitif de la collection, pour respecter la volonté du donateur; cette opération était facile, les liasses ayant été laissées dans leur intégrité sous leurs diverses cotes (1). Comme quelques-unes de ces pièces ont déjà été citées, nous donnerons ci-dessous la concordance entre les anciennes cotes et celles de notre classement :

Fonds	Cote primitive	Classement provisoire	Cote actuelle
Lirey.....	AI 457	9 G 4	I 17 à 19
.....	AI 458	?	
Molosme.....	AI 459	36 H	I 20 à 39
Divers	AI 459	36 H	I 83
Saint-Michel	(AI 462		
de Tonnerre.	(AI 460	37 H a	I 50 à 78
Saint-Pierre		Chap. Saint-Pierre	
de Tonnerre.	?	de Tonnerre	I 1 à 16
Quincy.....	?	35 H 1	I 40 à 49
Saint-Aignan			
de Tonnerre.	AI 462	Prieurés VI	I 79
Minimes			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Abbayes	I 80
Ursulines			
de Tonnerre.	?	50 H	I 81
Maladrerie			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Hôpitaux	I 82
Collège		et Maladreries	
de Tonnerre.	?		D 8

La plupart de ces documents sont en très mauvais état; ils ont souffert de l'action prolongée de l'humidité et des ravages des rongeurs; plusieurs pièces sont illisibles; d'autres, lacérées, ont dû être recollées avec beaucoup de difficulté. Elles sont loin cependant d'être sans intérêt. On retrouvera les anciens actes notariés et les lettres de bourgeoisie en faveur des Lombards, déjà publiés par d'Arbois de Jubainville, un diplôme original de Hugues III, duc de Bourgogne, publié par Ernest Petit, les actes relatifs au Chapitre et au Saint-Suaire de Lirey, utilisés par les chanoines Lalore et Prévost. De nombreuses pièces, encore inédites, intéressent l'histoire du Chapitre Saint-Pierre (signalons

(1) Sauf une pièce relative au collège de Tonnerre, distraite du fonds par M. d'Arbois de Jubainville et dont l'analyse figure dans un inventaire imprimé

notamment les comptes du xiv^e siècle) et de l'abbaye Saint-Michel de Tonnerre, et la topographie de cette ville (1).

I. — CHAPITRE SAINT-PIERRE DE TONNERRE (2)

I 1 (Liasse). — 5 pièces, parchemin, dont 3 rôles de 2, 450 × 0,220, 2,850 × 0,175, 4,830 × 0,230 mm.

XIII^e-XIV^e siècles. — Comptes et fragments de comptes du chambrier. Jean Pougeoise, en 1300. En 1341-1342, Pierre Sadon; ce compte, seul complet, commence et finit à la Nativité de saint Jean-Baptiste. Les recettes s'élèvent à 260 l. 7 s. 4 d.; les dépenses à 204 l. 2 s. 11 d. Parmi les recettes, loyers de maisons de Tonnerre, censives, vignes, taxes sur de nombreux artisans de Tonnerre détaillés par profession. A la fin du compte, liste des chanoines résidants (*estagiarii*), et montant de leurs distributions.

I 2 (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier

1260-1704. — Eglise Saint-Pierre. — Othe, doyen, et le Chapitre de Langres, ratifient la concession accordée par Gui, évêque dudit lieu, au Chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, du droit de collation des autels de ladite église pendant les quinze jours qui suivront la vacance; cette collation retournant à l'évêque après ce délai. 1260, mai (original) (Le règlement de Gui, évêque de Langres, a été publié par Jolivot, *Chartes de l'église Saint-Pierre de Tonnerre*, Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne, 1882, p. 193, avec la date erronée 1160). — Procédures entre le Chapitre et le curé au sujet de l'usage de l'église, xiv^e-xvii^e siècle. — Pierre Levuyt, aîné, avocat, Jacques Thuot, procureur au bailliage, Edmond Guenyn, marchand, marguilliers de Saint-Pierre, s'engagent à faire célébrer quatre anniversaires dont le Chapitre avait été chargé. 1614, 16 mars. — Règlement de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, entre les chanoines et le curé pour l'usage de l'église. 1697, 28 mars. — Pierre Roy, avocat en Parlement, marguillier, certifie que la fabrique ne

(1) Le fonds Contassot a été signalé par M. Ernest Petit, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1876 (*A propos de la perte de livres et de manuscrits tonnerrois*, p. 27). Mais M. Petit s'est trompé en y indiquant deux chartes de 1202, contenant des donations faites à l'abbaye de Quincy par le chroniqueur Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne et seigneur de Lézennes, avant son départ pour la croisade. Ces chartes ne proviennent pas de la collection Contassot, mais font partie du fonds de Quincy des archives de l'Aube (carton 35 H 1). M. Petit a mentionné de nouveau ces chartes dans son travail sur les *Sires de Villehardouin*, p. 29 (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1912).

(2) La partie principale du fonds de Saint-Pierre de Tonnerre est conservée aux Archives de l'Yonne, articles G 2348 à G 2356.

écuyer, seigneur de Watefale et de Signy-le-Petit, son excommunication, si avant la saint Remi il n'a pas livré au Chapitre de Lirey les sommes de 800 ducats d'or et de 300 l. au paiement desquelles il s'est engagé par acte de ce même jour. 1458 (v. st.), 19 janvier. — Fragment de mémoire présenté par le Chapitre au procès contre Antoine Guerri, possesseur de la terre de Lirey, pour le paiement des redevances stipulées avec Marguerite de Charny (Antoine Guerri est dit tenir cette terre par donation de ladite Marguerite, sa marraine xvi^e siècle. — Correspondances relatives au Saint-Suaire entre le doyen de Lirey, un Augustin déchaussé, et le chanoine Sergent, de Villersexel, 1691-1726 (Anal. par Prévost, p. 24, note, 34-35).

Aux actes relatifs au Saint-Suaire est joint le document suivant : Amédée VIII, duc de Savoie, prolonge de dix ans le don accordé par son aïeul Humbert, seigneur de Thoyre et de Villars, aux habitants de Poncin, du droit de treizième sur les vins entrant en ladite ville, pour l'œuvre des fortifications. 1423, 4 juin.

III. — ABBAYE SAINT-PIERRE DE MOLOSME (1)

I 20 (Liasse). — 5 pièces. parchemin ; 1 sceau plaqué, papier

1587-1646. — Abbaye. — Brevet accordant au comte de Sagonne l'abbaye de Molosme, vacante par le décès de l'abbé Jacques Arnault. 1587, 31 janvier. — Brevet accordant à Charles Quentin, prêtre, sur la présentation du comte de Sagonne, l'abbaye de Molosme, vacante par le décès d'Antoine Caillat ou de (*sic*) Jacques Arnault. 1588, 24 décembre. — Brevet confirmant en faveur de la veuve du comte de Sagonne le brevet du 24 décembre 1588. 1594, 27 avril. — Brevet accordant à Charles de Clermont, clerc du diocèse de Langres, la commende de l'abbaye de Molosme, vacante par la résignation en sa faveur de Charles Quentin. 1617, 24 mai. — Provision par Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, à Etienne Roze, de la chantrerie de l'abbaye de Molosme, vacante par le décès d'Etienne Le Court, à lui conférée par le Pape. 1646, 24 août (sceau papier).

I 21 (Pièce). — Parchemin

1525. — Baon. Sentence mutilée du bailliage de Molosme pour délits commis dans les bois de Baon.

(1) La partie principale du fonds de Molosme est conservée aux archives de l'Yonne, articles H 2098 à H 2125. Il existe de plus aux archives de l'Aube, sous la cote 36 H, une liasse de pièces concernant les dimés de *Chessy* et de *Mézières*, 1524-1775 (10 pièces. parchemin ; 147 p. papier, dont 18 imprimées ; un cahier de 42 feuillets), et les dimés d'*Etourvy*, 1779-1789 (2 pièces, parchemin ; une pièce papier).

I 22 (Liasse). — 4 pièces, parchemin

1655-1664. — Chessy. Sentence du présidial de Sens, procédures et arrêt du Parlement relatifs aux droits d'Etienne Le Court, prieur claustral et infirmier de l'abbaye de Molosme, sur la cure de Chessy.

I 23 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1320-1751. — Commissey. Accord entre Jean, abbé de Molosme, et Pierre Raffarin, sur leurs droits respectifs aux finages de Commissey et Soulangy. 1320, 21 avril. — Arrêt du Parlement homologuant une sentence de la prévôté de Cruzy-le-Châtel du 22 mai 1425, qui constate que les procureurs du duc de Bourgogne, à cause du comté de Tonnerre, et ceux de l'abbaye de Molosme, ont convenu réciproquement d'abandonner leur procès au sujet de la justice de Commissey. 1425 (v. st.), 1^{er} mars. — Sentence du bailliage de Molosme condamnant les habitants de Commissey possesseurs d'animaux de trait à faire les trois jours de corvées de charrue auxquels ils sont obligés par transaction avec l'abbaye de Molosme. 1526, 9 octobre. — Sentence du même bailliage maintenant Nicolas de Merlo, réfecteur de l'abbaye de Molosme, en possession des dîmes de grain et de vin de plusieurs contrées du finage de Commissey, que lui contestait Fiacre de Nangluse, curé dudit lieu. 1579, 21 juillet. — Sentence des requêtes du Palais maintenant l'abbé de Molosme en possession de ses droits sur les dîmes de diverses contrées du finage de Commissey. 1751, 5 avril.

I 24 (Pièce). — Parchemin

1425 (v. st.), 3 avril. — Epineuil. Accord passé sous le scel de la prévôté de Tonnerre entre les religieux de Molosme et le curé d'Epineuil, au sujet des dîmes de Bréviande, au finage dudit lieu.

I 25 (Pièce). — Parchemin

XIII^e siècle. — Lagesse. Enquête sur les droits respectifs des religieux de Molosme et du curé de Lagesse sur les dîmes dudit lieu (pièce informe et sans doute incomplète).

I 26 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1402-1618. — Marolles-sous-Lignières. Sentence du bailliage de Sens maintenant les religieux de Molosme dans leur privilège de relever du siège royal de Villeneuve-le-Roi pour leur maison de Marolles, que leur contestaient les officiers de justice du comte de Tonnerre. 1402, 21 décembre. — Reconnaissance par Pierre Quartier, lieutenant en la justice d'Epineuil, et Nicolas Clémendot, prévôt de Marolles, de la somme de 3.600 l. envers Charles Henry, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de Molosme, pour l'adjudication à eux faite le même jour des revenus de la terre et seigneurie de Marolles, pour une durée de six ans à raison de 600 l. par an. 1618, 20 janvier.

I 27 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1569-1658. — Mélisey. Bail des dîmes de Mélisey passé par Claude d'Ancienville, infirmier de Molosme, à Georges Pingat. 1569, 2 avril. — Arrêt du Parlement rendu sur appel d'une sentence du bailliage de Sens, maintenant Etienne Le Court, prieur de Bar-sur-Seine, conseiller et aumônier du Roi, infirmier de Molosme, en possession du tiers des dîmes de la paroisse de Mélisey que lui contestait le curé Guillaume Mathieu, et gardant celui-ci en possession du titre de curé titulaire de Mélisey. 1658, 13 avril.

I 28 (Pièce). — Parchemin

1584, 14 septembre. — Molosme. Sentence du bailliage de Sens, maintenant provisoirement les religieux de Molosme et Nicolas Pot, vicaire de Molosme, dans leurs droits de prendre chacun moitié des offrandes faites en l'église dudit lieu.

I 29 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1523-1780. — Molosme. Rapport mutilé de sergent royal au bailli de Sens au sujet de la justice de Molosme et de Saint-Martin. 1523. — Lettres-patentes de nomination et procès-verbal de réception d'Edme-Nicolas Gourey de Villemonté comme notaire royal au bailliage de Sens à la résidence de Molosme. 1780, 2 août et 21 septembre.

I 30 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1486-1652. — Molosme. Procès-verbal du prévôt de Crusy-le-Châtel constatant les prétentions des habitants de Mélisey, qui soutenaient avoir droit de vaine pâture sur les usages de Molosmes. 1486, 27 décembre. — Bail du four banal. 1512, septembre. — Permission accordée par François de Clermont-Tonnerre, abbé commendataire de Molosme, à Claude Guenyot et Pierre Lasnier, laboureurs, de faire construire deux pressoirs à Molosme et Saint-Martin. 1652, 2 juin.

I 31 (Liasse). — 13 pièces, parchemin

1347-1596. — Molosme. En présence et à la requête d'Aubert, abbé, et d'Etienne, prévôt et procureur de Molosme, Henri de Circeyo, chantre de Molosme, se reconnaît débiteur d'un cens envers l'abbaye pour des héritages sis à Molosme. 1347, vendredi avant la Toussaint. — Baux, ventes et échanges de terres et de vignes au finage de Molosme.

I 32 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1428-1600. — Ravières. Procédures au bailliage de Sens entre l'abbaye de Molosme et le curé de Ravières au sujet de droits sur les revenus de la cure. Curés cités : Jean Laurent, 1428; Philibert Bonnot, 1549.

I 33 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1708-1755. — Saint-Martin-sur-Armançon. Sentence de l'élection de

Tonnerre déchargeant Edme Jollois, vigneron, de ses cotes de tailles pour 1707 et 1708. Bail de terres appartenant à l'abbaye, lieuxdits La Métairie-de-Mourée, La Croix du Chesne-Benoist, Derrière-la-Ville, Le Val-de-Quenou. 1755.

I 34 (Liasse). — 4 pièces, parchemin

1535-1670. — Soulangy. Baux et échange de terres et de prés, 1535-1568. Pièce de procédure entre Antoine Brugniet, infirmier de Molosme et comme tel seigneur de Soulangy, et Paul de La Maison, marchand à Tonnerre. 1670.

I 35 (Pièce). — Parchemin

1660, 4 mai. — Thorey. Sentence de Claude Chauchat, bailli de Chaource et Praslin, condamnant Abraham et Nicolas Mennegault, fermiers des dîmes de Thorey, à payer chaque année à Claude Quinot et Pierre Lasnier, receveurs de la baronnie dudit lieu, deux muids de vin à la moison de Ricey.

I 36 (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1470-1657. — Tonnerre. Sentence du bailliage de Sens maintenant les religieux de Molosme en possession de leur privilège de vendre du grain au marché de Tonnerre sans payer de droit de minage, que leur contestaient les religieux de l'Hôtel-Dieu. 1470, 26 octobre. — Bail de 18 ans à partir du 6 août 1564 passé par l'abbaye à Aignan Lhermitte, marchand teinturier à Tonnerre, de la Maison-Rouge, sise audit Tonnerre, près de l'Armançon, moyennant 40 l. de rente. 1562, 6 août. — Sentence du bailliage de Sens condamnant Jacques Ravigneau, lieutenant-général au comté de Tonnerre, Marguerite Baillet sa femme, Jacques Thuot, grenetier au grenier-à-sel de Tonnerre, et Jean de La Faye, intendant des deniers patrimoniaux et d'octroi des ville et élection de Tonnerre (ces deux derniers intervenant pour les époux Ravigneau), à se désister de la métairie de la Maison-Rouge, appartenant à l'abbaye de Molosme, et à en faire les réparations nécessaires avant le 1^{er} novembre. 1657, 9 février.

I 37 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1337-1559. — Trichey. Transaction sous le sceau de l'abbaye de Molosme, entre l'aumônier de ladite abbaye et le curé de Trichey, d'une part, et les habitants dudit lieu, d'autre part, au sujet des dîmes de vins. 1337. — Sentence du mayeur de Trichey contre divers habitants au sujet des droits de justice d'Etienne d'Angicourt, aumônier de Molosme et seigneur temporel de Trichey. 1521, 30 décembre. — Commission du bailliage de Sens pour informer sur les redevances dues à Robert Pierron, aumônier de Molosme, par les habitants de Trichey. 1559, 17 novembre.

I 38 (Pièce). — Parchemin

1507 (v. st.), 8 février. — Vallières. Accord entre les religieux de Molosme et ceux de Saint-Michel de Tonnerre pour la remise des titres concernant des biens échangés entre eux à Vallières, Poilly et aux bois de Neufchasse.

I 39 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1480-1672. — Procédures. Pièces de procédures isolées et mutilées, parmi lesquelles : commission du garde de la prévôté et conservateur des privilèges de l'Université d'Orléans, pour informer sur la cause entre l'abbé de Molosme, étudiant en ladite Université, et Jean de La Tournelle, en son nom et comme ayant la garde de ses enfants, Jean de Sennevoy, Jean de Laignes et Jean de Mandelot. 1480, 7 juin.

IV. — ABBAYE NOTRE-DAME DE QUINCY (1)

I 40 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1628-1697. — Abbaye. Règlement donné aux religieux de Quincy par Charles Boucherat, abbé de Pontigny, pour l'administration de la mense conventuelle. 1628, 5 janvier. — Commission au Parlement pour statuer sur la rescision demandée par les religieux de Quincy d'une transaction passée le 3 février 1680 entre Guillaume-Denis Le Tellier, intendant de Michel Phelipeaux, abbé de Quincy, Jean Bailletot, prieur, et Noël de Villemonté, l'un des religieux, au préjudice de la transaction du 12 février 1622 sur le partage du revenu temporel entre l'abbé et les religieux. 1697, 1^{er} juin.

I 41 (Pièce). — Parchemin

1546, 21 décembre. — Balnot-la-Grange. Transaction entre l'abbaye et Noël Coiffard, curé de Balnot et de Vaudron, au sujet des dîmes.

I 42 (Pièce). — Parchemin

1312, novembre. — Le Breuil, commune de Chessy. Vidimus par

(1) La partie principale du fonds de Quincy est conservée aux archives de l'Yonne, articles H 2132 à H 2158. Il existe de plus aux archives de l'Aube trois cartons cotés 35 H 1 à 35 H 3, concernant les localités suivantes : *Balnot-la-Grange*, 1167-1537 (35 H 1), *Bernon*, 1211-1288 (35 H 1), 1499-1521 (35 H 2), XIII^e siècle (35 H 3), *Le Breuil* (commune de Chessy), 1230-1746 (35 H 1), 1317-1772 (35 H 2), *Chaurouze*, 1464 (35 H 1), 1712 (35 H 2), *Chaserey*, 1124-1757 (35 H 1), 1509-1790 (35 H 2), 1126-1665 (35 H 3), *Chessy*, 1503 (35 H 1), *Coussegrey*, 1220-1230 (35 H 3), *Cussangy*, 1255 (35 H 1), 1243-1262 (35 H 3), *Davrey*, 1645-1649 (35 H 1), *Etourvy*, 1236-1406 (35 H 1), 1171-1271 (35 H 3), *Pargues*, 1210 (35 H 3), *Pont-Belin* (commune de La Loge-Pont-Belin), 1452-1492 (35 H 2), *Prusy*, 1220 (35 H 3), *Survanne* (commune de Chessy), 1225-1421 (35 H 1), *Troyes*, 1202-1791 (35 H 3), *Vanlay*, 1248-1485 (35 H 1).